

S'il y a des éditos faciles à écrire celui-ci n'en fait pas partie.

Il y aurait tellement de sujets à aborder, que ce soit au niveau de l'entreprise ou au national, comme le sujet sur les retraites mais il faut bien faire des choix : le premier thème abordé sera donc sans conteste celui qui va toutes et tous nous impacter, que ce soit dans notre vie professionnelle ou notre vie sociale et familiale.

### **L'Annualisation du temps de travail**

La Direction a proposé un accord de méthode aux syndicats pour discuter : - de la durée Maximale du travail - des organisations du temps de travail - des conventions «au forfait » - des astreintes - des déplacements - du compte épargne temps (CET) -des indemnités nuisance, équipes-des congés et primes de fin d'année, vacance...

**L'avancement sur Tous ces thèmes pourront donner lieu à des accords distincts** (applicables immédiatement ou pas)

Pour l'efficacité et la rapidité ils seront réunis dans une « convention d'entreprise NTN-SNR.

À terme, La direction aura donc la possibilité d'annualiser le temps de travail des salariés, c'est-à-dire de répartir les heures de travail sur une période globale de 12 mois.

Ça veut dire, des modulations hautes, la première proposition de la direction est de passer le cota des heures supplémentaires à 300 heures obligatoires, et 100 au volontariat soit 400 heures !!

Soit le samedi ou en semaine car la durée maximale quotidienne pourra être portée à 12H

Et en contre partie des Modulations basses et donc cela sous-entend pas de majorations des heures supplémentaires.

**C'est donc un bouleversement que l'on n'a jamais connu dans cette entreprise.**

Pour la CGT nous estimons qu'il y a un vrai problème de dimensionnement des effectifs et surtout un manque d'ouvriers.

**La gestion des emplois et des compétences aurait dû être une des priorités de l'entreprise** avant même d'attaquer ces sujets ; d'autant plus que les départs n'ont jamais été aussi élevés et que l'effectif a été pratiquement renouvelé de moitié ces dernières années et que cela va perdurer dans le temps.

La transmission du savoir-faire et l'adaptation aux nouvelles technologies ne sont pas abordées comme il le devrait.

- Le deuxième thème ce sont les prochaines élections qui vont réduire considérablement les prérogatives de vos élus et leur nombre, alors que la loi Macron fait disparaître les délégués du personnel et les délégués CHSCT, et que NTN, dans l'agglomération, veut réunir les 5 sites dans 1 seul comité social et économique à Annecy, deux syndicats se sont faits les porte-parole d'un nombre encore inférieur et un troisième a permis en signant que ce projet néfaste soit validé par une majorité.

Là où la loi Macron prévoit 25 représentants pour une entreprise de 3000 personnes, ils ont signé pour 17 (10 seulement pour les ouvriers).

Cela signifie que ces syndicats n'ont que faire de l'existence de délégués présents dans les ateliers dans toutes les équipes. Car là aussi avant il y avait en élus tous syndicats confondus « CHSCT + DP » **61 représentants** (hors Lyon Vanves), **maintenant plus que 22 élus** dits de proximité.

Ils préfèrent des soi-disant « professionnels », coupés des salariés, qui cumuleront plus d'heures et seront accaparés par les réunions avec la direction.

Pour la CGT nous avons une autre vision de la société car : Signer un tel accord au moment où nous sommes attaqués sur le temps de travail, c'est envoyer un grave signe de renoncement à se défendre.

- Le dernier thème sera celui de votre Comité d'entreprise, l'année 2019 marque la fin des mandats des élus CE.

**La majorité actuelle laissera un goût amer pour les prochains** qui auront à charge de reprendre la nouvelle mouture du CSE.

L'examen des comptes sur 2018 nous aura permis de constater suite à une expertise, une perte de 155 981 Euros.

**Ils auront cumulé une perte de trésorerie de 489 793 Euros pendant les 5 ans en responsabilité.**

L'équivalent de la moitié de la dotation annuelle.

Du jamais vu !!! et dire qu'ils se veulent devenir professionnels ??

Pour la CGT, nous continuerons à dire qu'il faut fusionner des aides qui ne profitent qu'à un petit nombre de salariés pour se concentrer sur des prestations englobant le maximum de salarié(e)s.

Nous avons d'ailleurs revendiqué depuis de nombreuses années les chèques vacances, les chèques cesu, ils ont été mis en place, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure.

La CGT a fait force de propositions et pour preuve là aussi nous avons signé 80 % des accords de ces dernières années qui à chaque fois ont apporté un plus.

Nous avons fait des questionnaires destinés aussi bien aux Femmes qu'aux Hommes afin là aussi d'essayer de construire ensemble des accords qui puissent vous être utiles et surtout porteurs de nouveaux droits

**Des paroles et des actes tel est notre volonté retrouvez notre nouveau site internet  
cgtntnsnr.com ou cgtntnsnr.fr**

La CGT souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles d'excellentes vacances estivales, synonymes de voyage pour certains, de repos absolu ou encore de farniente pour d'autres.